

Le service de Vie Scolaire. Fonctionnement, horaires d'ouverture

jeudi 3 juillet 2014

Le service de la Vie Scolaire se compose de :

- la CPE (Conseillère Principale d'Education), chef de service
- les Assistants d'Education

La CPE organise le service des Assistants d'Education et la prise en charge des élèves dès lors qu'ils ne sont plus en cours sous la responsabilité des enseignants.

Les Assistants d'Education assure la surveillance des élèves, le contrôle des entrées et sorties, l'aide au travail.

La CPE assure l'accueil, l'écoute et le suivi des élèves en étroite collaboration avec les Assistants d'Education , les enseignants et les différents personnels de l'établissement.

Elle accueille les familles qui le souhaitent, à leur demande, sur rendez-vous par téléphone au 04 32 60 66 80.

Le bureau de la Vie Scolaire est ouvert et joignable par téléphone :

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h15
- le mercredi de 7h45 à 12h30

Téléphone : 04 32 60 66 80 poste 209

Tous les jours, un assistant d'Education accueille les élèves, au bureau, dans le cadre :

- des justifications de retards et d'absences **à présenter par l'élève dès son arrivée au collège et avant son entrée en cours**
- des informations nécessaires aux élèves